

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Présentation des Participants :

M. Pierre UGNON-COUSSIOZ, Directeur de l'école/Président du conseil

Secrétariat

Mme Honorine DEFODJI, Assistante Administrative Primaire,

Mme Wafa BITTAR - CHIDIAC, Parent d'élève.

Parents élus : Mme Mouniratou AGBANRIN MAMA, Mme Flora – Maria FOLISON-AHOUNOU, Mme Pauline RIZK-SARKIS, Mme Randa KARAM BASSIL, Mme Amina BENOSMANE RADIGH, M. Mohamed WADI, M. Olivier PERROT, Mme Odile KOUDOGBO, Mme Olola VIEYRA - MIFSUD, Mme Folashadé Audrey EUZEN, Mme Imane GEMINIANI, Mme Khady TITECA, Mme Laetitia IBIKUNLE MARCHAIS, Mme Dédé HOUETO.

Enseignant(e)s : Mme Carolane BERNARD, Mme Chrisma OUAMBA, Mme Christine TAMBOS, Mme Emanuèle GROSSE, Mme Anne Catherine BENHAMROURA, Mme Virginie SACLIER, Mme Fatima FAGBOHOUN, M. Sylvain MAUDUIT, M. Benoît STEVENOT, Mme Marie Odile ELEGBEDE, Mme Virginie GOUJON, Mme Florence DESHEMAECKER, Mme Svetlana POPOVA, Mme Aïna RASOJAMANANA, Mme Valérie YONNET.

Personnes invitées : Gilles EMARD-LACROIX, Proviseur

Début de la séance à 18h10

La réunion a débuté avec une présentation de l'ordre du jour et une présentation de tous les participants.

L'ordre du jour :

- ✓ **Présentation du nouveau conseil d'école**
- ✓ **Approbation du compte rendu du conseil d'école du 11 juin et du 1^{er} octobre 2020**
- ✓ **Composition, attributions et fonctionnement du conseil d'école.**
- ✓ **Bilan sur les élections des parents d'élèves.**
- ✓ **Organisation pédagogique et point sur les effectifs.**
- ✓ **Les projets pour l'année scolaire 2020 / 2021 (ajustements).**
- ✓ **Le protocole sanitaire et la sécurité**
- ✓ **Questions diverses (parvenues suffisamment à l'avance pour être traitées).**

1. Présentation du nouveau conseil d'école

Une présentation des nouveaux membres du conseil d'école, année scolaire 2020-2021 a été faite.

2. Approbation du compte rendu du conseil d'école du 11 Juin et du 1^{er} octobre 2020

Les comptes rendus sont sur le site internet de l'EFE MONTAIGNE. Ils ont été approuvés sans objection.

3. Composition, attributions et fonctionnement du conseil d'école

(Circulaire n° 1566 du 9 juillet 2019, organisation et fonctionnement des instances es établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.)

Il s'agit du document qui explique les attributions, compositions et fonctions du conseil d'école. D'une année à l'autre, il peut y avoir quelques modifications, mais le l'esprit de la circulaire ne change pas.

Le directeur expose par une brève relecture les attributions propres au conseil d'école, la composition et le fonctionnement. Il précise que le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Il est constitué pour une année complète et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres (15 enseignants et 15 parents).

Le conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école. Le conseil d'école a vocation à traiter tous ce qui concerne le 1^{er} degré.

4. Bilan sur les élections des représentants des parents au conseil d'école

Un bilan des élections des représentants des parents au conseil d'école des années scolaires 2017 – 2018, 2018 – 2019, 2019 – 2020, 2020 - 2021 a été fait. Ce rappel de bilan a mis en évidence la progression du taux de vote qui est de 49,6%. Cette année on constate donc une meilleure participation des parents.

2017 - 2018 : 15 sièges titulaires et 5 suppléants : 20 parents élus
133 votants pour 695 électeurs inscrits / Taux de participation de 19,42%

2018 – 2019 : 15 sièges titulaires et 4 suppléants : 19 parents élus
200 votants pour 720 électeurs inscrits / Taux de participation de 27,8 %

2019 – 2020 : 15 sièges titulaires et 14 suppléants : 29 parents élus
275 votants pour 720 électeurs inscrits / Taux de participation de 38,2 %

2020 – 2021 : 15 sièges titulaires et 13 suppléants : 28 parents élus
373 votants pour 752 électeurs inscrits / Taux de participation de 49,6 %

5. Organisation pédagogique et point sur les effectifs

Le directeur fait une présentation des équipes pédagogiques du cycle 1 (classes de la maternelle), du cycle 2 (cours préparatoire et élémentaire) et du cycle 3 (Cours moyen) en particulier des nouveaux enseignants pour l'année scolaire 2020 – 2021. Au niveau des personnels enseignants, nous avons 3 arrivées de professeurs des écoles dont une nouvelle formatrice (EMFE).

Arrivées de : **Mme BENOIST en MSA, Mme YONNET (EMFE), et Mme PELLEGRIN en CM2A.**

La particularité cette année, est qu'au niveau des cours d'anglais, il y a une nouvelle redistribution des classes de la maternelle et de l'élémentaire.

		Equipes pédagogiques 2020/2021				
	Classe	Enseignants	ASEM	Anglais	Marmothèque / BCD	
CYCLE 1	PSA	ATINDOKPO Elen	SERO-KPERA Claudine	AKINTAYO Oladele	Marmothèque	
	PSB	BERNARD Carolane	DALMEIDA Ulrich		Marmothèque	
	MSA	BENOIST Maryam	KEKIN Pandor		POPOVA Svetlana	Marmothèque
	MSB	OUAMBA Chrisma	ASSOGBA Christiane	Marmothèque		
	Gsa	TAMBOS Christine	KORA-YAROU Adizatou	MEVO Desnos	Marmothèque	
	GSb	STEVENOT Simplicie	GANDOHOUNTO Aurielle		Marmothèque	

- L'anglais est enseigné depuis la maternelle (classes de PS et GS).
- Toutes les classes de la maternelle ont accès à la Marmothèque avec l'assistance de Mme Eliane TOKPANOU (documentaliste).

EFE MONTAIGNE		Equipes pédagogiques 2020/2021			aeфе
	Classe	Enseignants	ASEM	Anglais	Marmothèque / BCD
CYCLE 2	CPa	GROSSE Emmanuelle		POPOVA Svetlana	TOKPANOU Eliane
	CPb	KPOSSOU Bénédicte		AKINTAYO Oladele	TOKPANOU Eliane
	CPC	BENHAMROURA Anne Catherine		MEVO Desnos	TOKPANOU Eliane
	CE1a	SACLIER Virginie		POPOVA Svetlana	TOKPANOU Eliane
	CE1b	FAGBOHOUN Fatima		AKINTAYO Oladele	TOKPANOU Eliane
	CE1C	MAUDUIT Sylvain		MEVO Desnos	TOKPANOU Eliane
	CE2a	STEVENOT Benoît		POPOVA Svetlana	TOKPANOU Eliane
	CE2b	COULON Nathalie		AKINTAYO Oladele	TOKPANOU Eliane
	CE2c	DERAIN Catherine		MEVO Desnos	TOKPANOU Eliane

- Toutes les classes ont accès à la BCD avec l'assistance de Mme Eliane TOKPANOU (documentaliste).
- Toutes les classes de cycle 2 bénéficient de l'intervention M. Anani Junior LOGOSU TEKO, moniteur sportif (EPS en Anglais).

EFE MONTAIGNE		Equipes pédagogiques 2020/2021			aeφε
	Classe	Enseignants	Anglais	DNL Anglais / EPS	Marmothèque / BCD
CYCLE 3	CM1a	ELEGBEDE Marie-Odile	POPOVA Svetlana	LOGOSU TEKO Anani	TOKPANOU Eliane
	CM1b	GOUJON Virginie	AKINTAYO Oladele	LOGOSU TEKO Anani	TOKPANOU Eliane
	CM1c	BACAO Romain	MEVO Desnos	LOGOSU TEKO Anani	TOKPANOU Eliane
	CM2a	YONNET Valérie /PELLEGRIN Estelle	POPOVA Svetlana	LOGOSU TEKO Anani	TOKPANOU Eliane
	CM2b	FASSINOUS Sénamin	AKINTAYO Oladele	LOGOSU TEKO Anani	TOKPANOU Eliane
	CM2c	DESCHEMAEKER Florence	MEVO Desnos	LOGOSU TEKO Anani	TOKPANOU Eliane

FLE	RASAJOMANANA Aïna
EMFE	YONNET Valérie
Soutien	PELLEGRIN Estelle

- FLE (Enseignante Français Langue étrangère) : Mme RASAJOMANANA pour les élèves qui ont des difficultés à s'exprimer en français ou ne parlent pas du tout le français.
- EMFE : (Enseignante Maître Formateur des Ecoles) : Mme Valérie YONNET, qui enseigne également cette année
En classe de CM2A, en binôme avec Mme Estelle PELLEGRIN.

- Soutien : Mme Estelle PELLEGRIN
- Toutes les classes du cycle 3 (CM1 au CM2) ont accès à la BCD avec l'assistance de Mme Eliane TOKPANOU (documentaliste) et bénéficient de l'intervention de M. Anani Junior LOGOSU TEKO, moniteur sportif (EPS en Anglais).

Présentation des effectifs des classes de l'année scolaire 2020 / 2021

Structures pédagogiques 2020 – 2021

Nom	Prénom	Compt de service	Effectifs Classes										Total	Ecole	
			TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total Général			
ATINDOKPO	Elen	1		22									22	Total Général	545
BERNARD	Carolane	1		22									22	Total Maternelle	153
BE NOIST	Marie	1			26								26	Total Élémentaire	392
OUAMBA	Chrisma	1			27								27		
TAMBOS	Christine	1				28							28		
STEVENOT	Simplice	1				28							28		
GROSSE	Emmanuelle	1						25					25		
KPOSSOU	Bénédicte	1						25					25		
BENHAMROURA	Anne - Cathérine	1						26					26		
SACLIER	Virginie	1							24				24		
FAGBOHOUN	Fatima	1							26				26		
MAUDUIT	Sylvain	1							25				25		
STEVENOT	Benoit	1								27			27		
COULON	Nathalie	1								27			27		
DERAIN	Catherine	1								27			27		
ELEGBEDE	Marie - Odile	1									26		26		
GOUJON	Virginie	1									26		26		
BACAO	Romain	1									26		26		
YONNET / PELLEGRIN	Valérie / Estelle	1										27	27		
FASSINO	sénamin Casimir	1										27	27		
DESCHMAECKER	Florence	1										28	28		
Nombre de classes			0	2	2	2	3	3	3	3	3	3	27		

Les effectifs au primaire sont de 545 élèves dont 153 à la maternelle et 392 pour l'élémentaire répartis sur 6 classes Maternelle et 15 classes élémentaires.

6. Les projets pour l'année scolaire 2020 - 2021 (Ajustements)

✓ Ajustement concernant les projets pédagogiques et validation

Il s'agit ici d'un ajustement supplémentaire d'un montant de 190 000 FCFA sur la fiche financière pour le projet Danse / ensemble pour les classes de CE1A et CE1B.

Cet ajustement sur la fiche financière a été approuvé au conseil d'école.

Projets	Classe(s)	CE1 A	CE1 B	CM1 A	CM1 B	CM1 C	Intervenant	Budget prévisionnel	Part crédit d'enseignement	Part intervenant extérieur	Transports	Lieu
Danse	CE1 AB CM1 ABC	x	x	x	x	x	Dominique Moitry	540 000	40 000	500 000		montaigne
TOTAL								23 877 500	7 596 000	13 641 500	2 640 000	

Projets	Classe(s)	CE1 A	CE1 B	CM1 A	CM1 B	CM1 C	Intervenant	Budget prévisionnel	Part crédit d'enseignement	Part intervenant extérieur	Transports	Lieu
Danse	CE1 AB CM1 ABC	x	x	x	x	x	Dominique Moitry	730 000	230 000	500 000		montaigne
TOTAL								24 067 500	7 786 000	13 641 500	2 640 000	

7. Le protocole sanitaire et la sécurité

✓ La sécurité

Suite aux derniers événements survenus fin octobre en France, le niveau de sécurité a été réhaussé en France et sur toutes les entités liées à la France. Les établissements scolaires français (y compris ceux qui sont à l'étranger) sont une cible potentielle. En lien avec l'AEFE et l'ambassade de France le niveau de vigilance a été renforcé sur l'ensemble de l'établissement Montaigne.

L'entrée se fait uniquement par la guérite principale aux horaires suivants :

- Pour les services administratifs (secrétariat de direction et du primaire, bureau de la vie scolaire et infirmerie) : de 8h30 à 11h du lundi au vendredi et de 14H30 à 16H les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- **Pour la caisse** : de 8h30 à 11h du lundi au vendredi et de 14H30 à 16H les lundi, mardi et jeudi
- **Pour les rencontres parents-professeurs au niveau secondaire** (sur rendez-vous) : de 8h30 à 11h du lundi au vendredi et de 14H30 à 16H et de 17h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Seuls les parents d'élèves sont autorisés à entrer dans l'établissement après contrôle visuel de leur sac et passage au détecteur de métaux portatif. Les autres personnes qui venaient jusqu'à présent notamment pour le règlement des frais de scolarité (dadas, chauffeurs...) ne peuvent plus accéder à l'école. Un badge désinfecté (de couleur différente selon le motif de la visite) est remis au parent après dépôt d'une pièce d'identité. Le badge doit être porté visiblement lors du déplacement du parent au sein de l'école. A la sortie, la pièce d'identité lui est rendue contre restitution du badge.

Le paiement par virement sur le compte local ou français comme prévu par le règlement financier est recommandé.

Exercice incendie.

L'exercice programmé ce matin (19 novembre 2020) s'est bien déroulé et dans un temps conforme aux attendus. L'évacuation entière s'est faite en 4'30. Un autre exercice est prévu encore pour cette année scolaire, ainsi que d'autres exercices sécurité dans le cadre du Projet Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

Exercice dans le cadre du PPMS. (Exercice attentat – Intrusion)

Une formation / préparation est prévue pour les enseignants, pour les élèves. Elle sera effectuée en lien avec les personnels de sécurité de l'Ambassade de France. Un premier exercice sera effectué avant les vacances de Noël

✓ **Le protocole sanitaire**

Sur le plan sanitaire, suite aux recommandations du ministère de l'Education Nationale concernant le renforcement des protocoles sanitaires et sur recommandation du médecin conseil auprès de l'ambassade de France, de nouvelles mesures ont été adoptées pour la rentrée du 2 novembre, notamment le port obligatoire du masque même aux enfants de 6 à 10 ans, **à partir de la classe de CP**. Le port du masque est obligatoire et non négociable. « Un enfant sans son masque ne pourra en aucun cas accéder à l'établissement. » Les visières seules ne sont pas acceptées, elles doivent être complétées par le port du masque. Pour assurer un meilleur confort à nos enfants, il faudrait veiller à leur fournir un masque adapté. Il est autorisé de baisser le masque uniquement lors des efforts intenses, activités physiques... ou pour manger/boire. Il a été proposé par l'équipe enseignante, que les familles dont les enfants vont à la cantine prévoient 2 masques pour la journée complète.

Le directeur et l'équipe enseignante rappellent que les entrées échelonnées permettent une meilleure gestion du flux des enfants, permettant ainsi d'éviter les contacts, de mieux respecter les gestes barrières et donc de réduire la propagation du Covid-19... il est alors demandé de respecter ces horaires de rentrées des classes échelonnées des enfants. Ce qui garantira, en cas de contamination, de ne pas fermer l'école entière, mais seulement une classe ou un niveau. Plus nous serons rigoureux sur le respect des horaires échelonnés, moins nous aurons de risque de fermer l'école.

La nouvelle procédure en cas de personnes testées positives (ou négatives) au sein de l'école a été évoquée et le proviseur a ajouté qu'il ne lui est pas possible de refuser un enfant testé négatif même si un de ses parents est touché par le COVID, mais qu'il peut conseiller ces derniers de garder leur enfant jusqu'à guérison totale. Il invite les parents, les enseignants et le personnel de l'école à se faire confiance, et surtout à être honnête, responsable en se déclarer en cas de contamination par le COVID, afin que l'école prenne vite les dispositions adaptées pour contenir la propagation au sein de l'établissement. Il rappelle que jusque-là les mesures adoptées par l'établissement ont fait leurs preuves et fonctionnent bien au Bénin, plus qu'en d'autres endroits dans le monde.

L'équipe enseignante souligne le fait que, même si les enfants ne sont pas touchés sévèrement par le virus, les enseignants peuvent l'être et exprime ses inquiétudes à ce sujet. Ils appellent aussi à plus de solidarité et de responsabilité du côté des parents.

Adaptation du protocole sanitaire au contexte sécuritaire :

2 principes :

- **Les enfants ne restent plus sur le trottoir à l'extérieur de l'établissement.**
- **Le respect des gestes barrières et le non-brassage des niveaux doivent rester opérationnels à l'intérieur de l'établissement.**

La cour de récréation est zonée pour accueillir les enfants des différents niveaux au même moment sans les mélanger. Mais il reste préférable que les enfants n'arrivent pas avant l'heure à laquelle ils sont attendus (pas avant l'heure d'accueil du plus jeune de la fratrie), afin de faciliter le respect du protocole. Il a été constaté que des élèves sont déposés devant le portail et laissés sans surveillance avant 07h35 ... Il est rappelé que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents tant qu'ils n'ont pas franchi le portail de l'école.

Questions diverses (parvenues suffisamment à l'avance pour être traitées)

***La violence au sein de l'établissement :** Les actes de violence et de harcèlement se multiplient de plus en plus au sein de l'école, notamment à la récréation, pendant les 2h30 de pause méridienne et surtout pendant le foot où des bagarres et chamailleries se répètent... et il semble que tout cela devienne normal pour les enfants...*

Réponse du directeur : Ce sentiment n'est pas partagé, ni par les enseignants, ni par les élèves dans leur très grande majorité ; déjà en temps normal, et encore moins en ce moment car il n'y a que 3 classes en récréation en même temps, pour tout l'espace de la cour et souvent du terrain de foot.

Certains élèves sont plus « difficiles que d'autres », ou « ont plus de mal à respecter les autres », ou encore « à respecter un cadre établi ». C'est incontournable dans une école, quelle que soit sa taille, quelle que soit sa localisation. C'est un lieu où on apprend à vivre ensemble.

Mais nous ne constatons pas une augmentation de violence, qui pour l'ensemble de l'équipe éducative reste à un niveau très bas.

Le foot est-il encadré par un adulte ?

Réponse du directeur : Oui, le foot est ici aussi la source principale de tensions d'énervement et de chamailleries entre les garçons. Un de nos moniteurs de surveillance de récréation arbitre les parties de foot afin qu'elles se passent au mieux. Avec lui, nous faisons évoluer les règles en fonction du comportement des élèves.

Par exemple, depuis mardi, les tacles sont interdits. Les joueurs qui ne respectent pas les autres, où qui peuvent avoir des gestes ou des paroles déplacés sont exclus pour la récréation, pour la semaine ou pour une durée à la mesure du nombre de récidives... De façon exceptionnelle, le foot peut aussi être suspendu pendant un certain temps.

***Organisation des surveillances pendant la récréation :** Nous souhaitons savoir comment la direction organise la surveillance de la récréation ? Nous souhaitons savoir comment la direction organise la surveillance du temps méridien qui est très propice à des écarts de comportement ?*

Réponse du directeur : Chaque récréation est surveillée par un(e) enseignant(e) et 3 moniteurs ou ASEM, pour 2 ou 3 classes maximum.

Sur le temps méridien, chaque niveau est encadré par 2 moniteurs, que ce soit au réfectoire ou sur les activités méridiennes. L'équipe de moniteurs est pilotée par le coordinateur de vie scolaire, directement sous la responsabilité du directeur. Des temps de concertation, de travail en équipe sont fréquents pour permettre une prise en charge efficace, sécurisée et ludique des enfants.

Si un enfant se retrouve sans surveillance, c'est que délibérément il aura contourné et voulu échapper au cadre établi, cadre qui est construit justement pour atteindre nos objectifs sur le temps méridien :

Permettre aux enfants de se détendre

Permettre aux enfants de se restaurer

Permettre aux enfants d'avoir un moment calme.

Le tout en garantissant la sécurité de chacun

Harcèlement scolaire (sensibilisation) : *Par ailleurs, serait-il envisageable de proposer de faire de la sensibilisation auprès des élèves sur le harcèlement scolaire ? D'envoyer des messages de sensibilisation aux parents pour qu'ils soient également à l'écoute de leurs enfants ... Serait-il aussi possible de mener des actions de prévention ? Des séances de vie de classe pour réguler les relations ? D'encourager et aider les enfants à parler car le silence est souvent le premier problème... de réfléchir et donc voir où sont les vrais problèmes, les manques, les temps propices à ce type d'actes ?*

Réponse du directeur :

Je vous renvoie au compte rendu du conseil d'école du 11 février de cette année 2020 « *Le harcèlement est un point suffisamment grave pour que chaque membre de la communauté enseignante y soit attentif. Chaque classe a des règles de vie, dans lesquelles il est rappelé les notions de respect et de solidarité. (Je ne fais pas aux autres ce que je n'aimerais pas qu'on me fasse). Dans certaines classes, il y a des temps d'échanges réguliers, parfois sous forme de débat (vie de classe). D'autres ont une boîte où sont soumis des questions ou des plaintes des élèves de la classe... l'attention est portée au quotidien sur l'intégration de chacun.* »

Le site www.nonauharcèlement.education.gouv.fr est adapté pour sensibiliser l'ensemble de la communauté scolaire. L'école prévoit aussi cette année pour le primaire des séances de sensibilisation avec des vidéos adaptées.

Les temps d'échange sont opérationnels dans l'ensemble des classes. Des règles de vie sont élaborées en début d'année. Des conseils d'élèves peuvent être tenus régulièrement, ou en fonction des besoins soit au retour de la récréation, soit sur un moment dédié à cet effet. Les élèves y ont la parole. L'enseignant joue souvent un rôle de modérateur et rappelle les règles quand ce n'est pas déjà fait par le groupe

La sensibilisation routière : *Nous pourrions prêter main forte pour proposer/animer des activités :*

1/en direction des enfants (les règles du code et savoir se protéger)

2/en direction des automobilistes aux abords de l'école (journée d'action qui peut être humoristique)

3/de plaider auprès des pouvoirs publics et de la mairie, des riverains/des dirigeants de Sèmè One, pour faciliter la circulation, le parking, la protection des abords de l'école.

...à voir aussi en lien avec la protection face aux menaces d'attaques terroristes (donc actions auprès de l'ambassade de France) ...

Réponse du directeur : Il est important que chacun joue le rôle qui lui est attribué.

Il est important que les actions menées soient coordonnées et officielles, et menées par les personnes habilitées à le faire.

Il est nécessaire de faire confiance à la direction de l'école, aux administrateurs de l'école et à l'ambassade qui avancent forcément de façon coordonnée.

Les démarches sont en cours...

La sortie des classes : *Nous souhaiterions savoir si les enseignants en primaire sont tenus de vérifier l'identité des personnes venant chercher les enfants au portail aux heures de sortie ? Le document rempli par les parents en début d'année pour désigner les accompagnants est-il considéré ?*

Réponse du directeur : Le document complété par les parents (fiche « renseignements médicaux ») est utilisé quotidiennement au niveau de la maternelle.

Pour l'élémentaire, il n'est utilisé que pour appeler les parents en cas d'urgence, fièvre, etc...

Néanmoins, les enseignants (et les gardiens qui aussi connaissent les enfants) sont vigilants et ne laissent pas partir les enfants avec des inconnus. Quand les parents tardent à venir, les élèves sont réorientés à l'intérieur de l'établissement et sont pris en charge par la vie scolaire

***Hommage à M. Samuel PATY :** Pouvons-nous avoir plus de détails sur la manière dont les échanges et la réflexion avec les élèves (les plus jeunes) ont eu lieu ? Certains parents avaient choisi de ne pas évoquer ce sujet avec leurs enfants car trop anxiogène pour des enfants qui ne sont qu'en cours primaire.*

Réponse du directeur : Un moment de recueillement et d'échanges a été prévu dans tous les établissements français. L'AEFE, en lien avec le ministère de l'EN a proposé que deux problématiques établissant le lien intrinsèque entre liberté de chacun et respect de l'autre fasse l'objet de réflexions éducatives et pédagogiques adaptées à l'âge des élèves.

Les classes de maternelle n'ont pas été associées. Pour l'école élémentaire la question du rôle de l'École a été posée sous forme d'une question simple « A quoi sert l'École ? » pour faire apparaître aux élèves les enjeux au-delà de la transmission de savoirs.

Le directeur assure que les temps de parole avec les enfants ont été conduits avec des mots choisis et adaptés aux enfants de 6 ans et que le sujet du débat a été axé sur la question « à quoi sert l'école ».

Un parent raconte le traumatisme qu'a engendré la discussion autour de l'hommage à Samuel PATY pour son enfant... les avis sont partagés !

Le directeur explique qu'il a été décidé pour la partie primaire de l'école que dans un 1^{er} temps, les enseignants expliquent brièvement aux élèves pourquoi ils ont commencé l'école 2 heures plus tard. Un conseil de vie scolaire (2 délégués de chaque classe du CP au CM2) a été réuni au cours de la semaine, piloté par le directeur (cycle 2 puis cycle 3). Au long de la quinzaine qui a suivi, un temps collectif, dans les classes, sur cette même question « à quoi sert l'École? » a été conduit par les enseignants, à un moment choisi et à partir de documents adaptés.

***SOS de parents perdus :** Que faire quand un enfant de bas âge n'arrête pas d'importuner un(e) camarade de classe parce qu'il en est amoureux ? (Professeurs prévenus mais pas d'amélioration...)*

Réponse du directeur : Cette question n'est pas à traiter dans le cadre du conseil d'école car elle relève d'un cas particulier. Les parents concernés sont invités à prendre rendez-vous.

***Goûters et eau :** Certains enfants viennent à l'école sans goûter ou sans eau et en réclament à leurs camarades pendant la récréation... la direction pourrait-elle sensibiliser les parents sur cet aspect ?*

Réponse du directeur : Le directeur explique que ce sujet, tout comme le précédent ne relève pas du conseil d'école. Un mot dans le cahier des enfants concernés sera plus efficace

***Le style vestimentaire à l'école :** Depuis un certain temps, il a été constaté un relâchement dans les tenues vestimentaires des élèves du 1er et 2nd degré. N'y a-t-il pas un règlement ou un article qui exige le port d'une tenue correcte dans l'établissement ? Si oui, qui veille à son application ? Et par quels moyens ?*

Réponse du directeur : lecture du règlement intérieur : « *Un port vestimentaire correct et décent est attendu de tout membre de la communauté scolaire. Les couvre-chefs doivent être enlevés à l'entrée des classes. Les vêtements débraillés ou déchirés sont interdits. De même les tenues dénudées, t-shirts qui dévoilent le ventre, shorts, jupes, robes excessivement courts ne sont pas tolérés. [...] En cas de tenue inconvenante chez un élève, les parents sont avertis et invités à apporter des habits de rechange ou ramener leur enfant pour qu'il se change. Les comportements récidivistes font l'objet de punitions ou sanctions* ».

Le directeur demande à l'ensemble des parents et des enseignants présents si de leur côté ils avaient des éléments à apporter à ce sujet. L'ensemble du conseil d'école s'accorde à dire qu'il n'est pas constaté de relâchement particulier à ce sujet.

Au niveau de la pratique sportive, il est demandé une tenue adaptée à l'exercice.

***La scolarisation des enfants aux besoins éducatifs particuliers :** Des familles éprouvent des difficultés pour obtenir un accompagnement adapté. C'est évidemment difficile et les moyens du pays n'aident pas, mais des familles ne se sentent pas soutenues, elles s'épuisent à se battre pour des aménagements ou même la reconnaissance du handicap de leur enfant. Manque de formation ? Malaise de l'institution ? Maladresse des professionnels ?*

Plusieurs familles ont très mal vécu ou souffre de la façon dont cela se passe avec l'école qui peine à mettre en place les projets.

Réponse du directeur : On désigne par Besoins Educatifs Particuliers (BEP) des besoins liés à une situation particulière, impactant la relation à l'école et aux apprentissages ; il s'agit de contraintes ou d'obstacles que ne rencontre pas la majorité des élèves. Cette dénomination n'est pas réservée aux élèves en situation de handicap : elle concerne également, par exemple, les élèves en grande difficulté scolaire ou les élèves allophones, ou encore les élèves intellectuellement précoces ou ceux présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Il faut différencier ces élèves de ceux qui ont une difficulté purement scolaire.

Une des difficultés est la détection puis l'identification du trouble. Ce diagnostic doit être fait par une équipe de professionnels qu'on ne trouve pas toujours au Bénin.

Concernant la reconnaissance de handicap : Seule la MDPH (en France) est habilitée à reconnaître une situation de handicap.

Ici, on s'appuie sur des praticiens dont on dispose au niveau local pour l'accord d'un accompagnement AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) si cette reconnaissance de handicap n'est pas possible.

A l'EFE Montaigne, nous avons 12 AVS (5 au primaire) qui accompagnent 12 élèves à BEP.

Manque de formation ? Des réunions informatives ont lieu.

Malaise de l'institution ? Malaise Non. Incompréhension oui, sur le fait que des familles disent souffrir mais en même temps ne nous informeraient pas. Le directeur demande à ces familles de se manifester, car à sa connaissance, il n'y a pas d'élève à BEP dont le dossier ne serait pas suivi ou en cours d'instruction...

Maladresse des professionnels ? Oui certainement à certains moments, c'est inévitable.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a un manque de communication, et que parfois les délais pour apporter une réponse aux besoins d'un élève peuvent prendre plus de temps que les familles ne le voudraient.

Lorsqu'il s'agit d'élèves à besoins éducatifs particuliers, l'objectif est de développer des parcours d'inclusion et de les accompagner, ainsi que leur famille, le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles, y compris dans la perspective d'une sortie de l'établissement chaque fois qu'il n'est plus en mesure de représenter un avantage pour l'élève.

Le directeur présente ses remerciements à l'ensemble des participants pour leur participation au long de la réunion et lève la séance à 20h20.

Les secrétaires de séance.

Le président de séance

Honorine DEFODJI et Wafa BITTAR - CHIDIAC

Pierre UGNON-COUSSIOZ